

# Malgré les hausses des pensions, le risque de pauvreté ne baisse pas

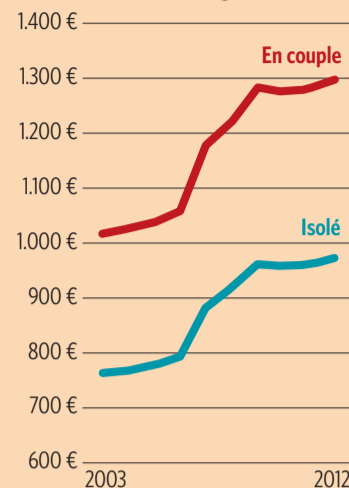


La grande précarité est une réalité pour une frange non négligeable des plus de 65 ans. © AFP.

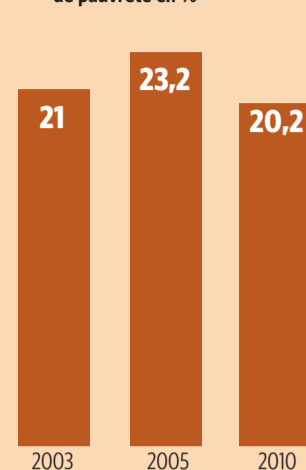
## La précarité chez les plus de 65 ans

LESOIR - 231013 - Source : Grapa

### L'évolution du minimum garanti



### L'évolution du risque de pauvreté en %



## RÉACTION



© D.R.

### « Beaucoup n'ont pas de carrière complète »

Pour Michel Wuyts, directeur de la Fédération des préretraités et retraités, même si l'augmentation de la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa) ne résout pas tout, c'est toujours ça de pris : « Plus les pensions et la Grapa augmentent, mieux c'est. Mais ce qu'il faudrait, c'est permettre aux gens de travailler plus avec un salaire décent. Beaucoup de gens ont une très petite pension parce qu'ils n'ont pas fait une carrière complète ou qu'ils avaient des revenus trop faibles. C'est notamment le problème des indépendants qui n'ont pas réussi leur carrière, et se retrouvent en difficulté. »

Concernant la Grapa, les personnes qui ont introduit leur demande de pension après 2004 ont bénéficié d'un examen automatique de l'Office des pensions quant à leur droit. « Mais celles qui ont demandé leur pension avant 2004 n'ont pas bénéficié de cet examen. Et si elles ne connaissent pas l'existence de la Grapa, elles n'en bénéficient probablement pas. »

L. S. (ST.)

L.S. (ST.)

## SOCIAL Des aînés ne touchent pas le minimum auquel ils ont droit

► Entre 2000 et 2012, la garantie de revenus aux personnes âgées a augmenté de 36 %.

► Mais le risque de pauvreté n'a baissé que de 0,8 %, indique une étude du Bureau du plan.

► En cause : les personnes âgées ne connaissent pas toujours leurs droits, et les statistiques belges et européennes se contredisent.

Le gouvernement Di Rupo et ses prédécesseurs n'ont eu de cesse de relever les pensions les plus basses, ainsi que la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa), l'aide sociale à laquelle les aînés ont droit quand ils n'ont pas d'autre revenu. « Entre 2000 et 2012, cette aide sociale a augmenté de 36 % en termes réels, ce qui représente une hausse moyenne annuelle de 2,6 % au-delà de l'inflation », relève le Bureau du plan, le conseiller économique du gouvernement dans une étude publiée cette semaine sur le site du Service public fédérale de la Sécurité sociale.

Mais ces hausses ne semblent pas éloigner le risque de pauvreté auquel sont exposées un grand nombre de personnes âgées. Leur proportion n'a que très peu varié, malgré les augmentations de l'aide. « Entre 2003 et 2010, le pourcentage de personnes en situation de risque de pauvreté est passé de 21 % à 20,2 %, en passant par un maximum de 23,2 % en 2005 », relève le Bureau du plan. Dans l'ensemble, le risque de pauvreté n'a donc diminué que très légèrement pendant la période 2003-2010. » L'institution a toutefois constaté une baisse de l'intensité de la pauvreté. En d'autres termes, un certain nombre de personnes

âgées restent pauvres, mais le sont moins qu'avant les hausses de l'aide.

Les politiques publiques pour sortir de la précarité les plus de 65 ans exposés seraient-elles inefficaces ? Le rapport émet cette hypothèse. « Les revenus des personnes âgées les plus pauvres sont-ils insuffisamment soutenus par les minima sociaux ? », se demande l'institution, sans répondre de manière tranchée.

D'autres problèmes expliquent ce paradoxe. Ainsi le rapport relève que des personnes qui ont effectivement droit au revenu minimum garanti (Grapa) n'en font pas la demande. « Ce cas de non-recours est probablement un phénomène important », dit l'étude.

Ceci peut expliquer pourquoi des personnes se trouvent largement en dessous du niveau de pauvreté alors que l'aide à laquelle elles ont légalement droit devrait les en rapprocher davantage, voire leur faire passer le seuil fatidique.

En Belgique, l'Office national des pensions identifie en principe automatiquement les personnes qui ont droit à cette aide, mais il apparaît que les outils informatiques laissent passer des bénéficiaires qui, de leur côté, n'introduisent pas de demande.

Enfin, et ce n'est pas négligeable, le Bureau du plan relève aussi des biais statistiques. Il semble que la mesure du risque de pauvreté, qui relève du niveau européen, ne prenne pas en compte certains paramètres inclus pour l'octroi en Belgique de l'aide aux personnes âgées. Ainsi, par exemple, en Belgique, les autorités prennent en compte le revenu cadastral pour mesurer si une personne a droit à l'aide aux personnes âgées. Au niveau européen, ce revenu n'est pas pris en considération pour mesurer le risque de pauvreté. Ceci explique qu'on peut ne pas avoir droit à l'aide aux personnes âgées, et se trouver en même temps en risque de pauvreté au niveau européen. Ces cas ne se-

raient toutefois pas légion, et n'expliquent en tout cas pas en totalité pourquoi des personnes restent en risque de pauvreté malgré les hausses de l'aide aux personnes âgées. L'inefficacité des politiques publiques et la non-réclamation de l'aide restent des hypothèses privilégiées.

Du côté du cabinet du ministre des Pensions, on insiste justement sur le biais statistique. « Les statistiques européennes de

risque de pauvreté ne tiennent pas compte du revenu cadastral et de la propriété de la maison. Or c'est un élément essentiel, indique le porte-parole du ministre des Pensions, Alexander De Croo. Si l'on ajoute aux revenus ces éléments, le risque de pauvreté diminue de moitié, et est même inférieur pour les personnes âgées par rapport à celui du reste de la population. »

Le cabinet insiste aussi sur le

fait que le gouvernement a déjà relevé les pensions les plus basses « et continuera à le faire ».

Le cabinet indique aussi que les personnes qui ont beaucoup travaillé ont une pension plus élevée. « Les personnes qui ont recours à l'aide aux personnes âgées ont souvent des carrières courtes ou fragmentées », dit le cabinet. ■

BERNARD DEMONTY

## « Il n'y a plus de filet social »

Dans les homes et auprès des associations, les constats du Bureau du plan, faisant état d'une stagnation du risque de pauvreté malgré les hausses de pensions, n'étonnent pas.

Angie Delhalle, travailleuse sociale à l'ASBL « Les petits riens » témoigne d'une paupérisation de plus en plus grande de la population en général et de l'isolement des personnes âgées : « Depuis ces 4 dernières années et surtout cette année, la situation des personnes qui viennent nous voir est de plus en plus

« La situation des personnes qui viennent nous voir est de plus en plus grave »

ANGIE DELHALLE

grave. Les personnes âgées n'ont souvent pas ou plus de famille, il n'y a plus de filet social. Elles ont en outre souvent des problèmes de santé et d'argent, trois facteurs qui les fragilisent énormément. Ce qu'on remarque, c'est que cela s'accompagne de plus en plus souvent de problèmes de santé mentale et la question d'un encadrement de ces personnes se pose... Nous, ici, on essaye de leur offrir un avenir : on les écoute et on les redirige, mais quand on leur propose d'aller en maison de retraite, souvent elles reculent. »

Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur, est plus nuancé : « La situation s'améliore glo-

balement. Les jeunes retraités d'aujourd'hui ont généralement de meilleures pensions que leurs aînés de 85-90 ans, ils ont plus souvent fait des carrières complètes et bénéficient d'une sécurité sociale beaucoup plus mature. » Le responsable social ajoute que, selon lui, le taux de pauvreté parmi les personnes âgées (22 % d'après l'enquête européenne, lire ci-dessus) est surestimé parce qu'il ne prendrait pas en compte le fait que 80 % des seniors sont propriétaires d'un logement. « Ce qui fait une grande différence sur leur niveau de vie ! »

Par contre, il existe d'autres formes de pauvreté chez les plus âgés, selon Philippe Defeyt. « D'une part, de plus en plus de gens arrivent à la pension en étant endettés voire surendettés. D'autre part, la maladie peut entraîner des coûts énormes (soins de santé mais aussi lits médicalisés et autres aménagements) et des problèmes financiers chez des gens qui ont pourtant une bonne pension. L'inscription en maison de repos et l'entretien d'un logement représentent également un budget très important, certaines personnes vivent dans un environnement délabré parce qu'elles n'ont pas l'argent pour faire des travaux. »

En fait, conclut Philippe Defeyt, la pauvreté chez les personnes âgées devrait être étudiée non pas en fonction du taux de

pauvreté, mais en fonction de « budgets standards ». « Il faudrait prendre en considération la situation objective du ménage, l'état de santé des personnes, l'état de leur logement, etc. » En fait, la situation s'améliore mais n'évolue pas assez vite. Et en 2030, 31 % de la population aura plus de 60 ans. ■

L. S. (ST.)

L.S. (ST.)



**PORTES OUVERTES  
ÉCOBÂTISSEURS**

**DU 1<sup>ER</sup> AU 11 NOVEMBRE 2013**



**Demain dans votre quotidien,**  
découvrez plus de 140 maisons passives, rénovées, en matériaux durables à visiter.